

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 57 (1969)

**Heft:** 96

  

**Artikel:** La situation des femmes en Israël : [1ère partie]

**Autor:** Schwarz Nardi, G.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-272279>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

J. A. - Genève

Retour : 19, av. Louis-Aubert, 1206 Genève

# FEMMES SUISSSES

## ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice : EMILIE GOURD

Organe officiel des Informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

Avril 1969 - N° 96

57<sup>e</sup> annéeRédact. responsable :  
Mme H. Nicod-Robert  
Le Lendard  
1093 La Conversion (VD)  
Tél. (021) 28 28 09Administration  
et vente au numéro :  
Mme Lechner-Wiblé  
19, av. L.-Aubert  
1206 Genève  
Tél. (022) 46 52 00Publité :  
Annonces suisses S.A.  
1, rue du Vieux-Billard  
1205 GenèveAbonnement : (1 an)  
Fr. 8.— Suisse  
Fr. 8.75 EtrangerAbonnement de solidarité féminine :  
Fr. 10.—  
Abonnement de soutien  
Fr. 15.—y compris  
les numéros spéciaux

Chèques post. 12-11791

Imprimerie Nationale  
1211 Genève 1ALLIANCE DE SOCIÉTÉS FÉMININES  
SUISSSES

## ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉES

Lucerne, les 9 et 10 mai 1969

### PROGRAMME

#### Vendredi 9 mai

14.15 Kursaal-Casino (salle du Théâtre),  
Haldenstrasse 6, Lucerne  
Bienvenue14.30 Aspects de la protection de la nature  
**Natur- und Heimatschutz — eine dringende  
Aufgabe unserer Zeit**  
M. Urs Dietschi, ancien conseiller d'Etat, So-  
leure, président de la commission fédérale  
pour la protection de la nature.  
**Protéger la nature, c'est protéger l'homme**  
Mme Marguerite Narbel, docteur en scien-  
ces, Lausanne

16.00 Thé

#### 16.30 Discussion

introduite par Mme Regina Käser-Häusler,  
Dr ès lettres, Berne, membre du comité de la  
Ligue suisse pour la protection de la nature.

17.30 Fin des débats

18.30 Repas en commun à l'Hôtel Europe

20.00 Hôtel Europe et Kursaal-Casino

#### Séances de commissions

- Commission d'éducation
- Commission ad hoc pour l'étude de  
la revision totale de la Constitution  
fédérale
- Commission pour les questions  
d'habitation

#### Samedi 10 mai

9.05 Kursaal-Casino (salle du Théâtre),  
Haldenstrasse 6, Lucerne  
Assemblée des déléguées13.00 Banquet dans « Le Chalet » du Kur-  
saal-Casino

#### 14.45 Facultatif :

- Tour de ville et visite de l'Hôtel de  
ville, ou
- Visites : Musée suisse des transports  
ou  
Musée Richard Wagner, Trib-  
schen, ou  
Musée des costumes Uten-  
berg ou  
Jardin des glaciers.

(Suite page 4)

### SOMMAIRE

Page 2 : Bonbons inoffensifs

Page 3 : Elections neuchâtelaises, toutes les can-  
didates

Page 4 : Le centenaire du « Droit des Femmes »

Page 5 : L'esthétique - Une émission TV à ne pas  
manquer

Page 6 : Résidus d'insecticides et produits laitiers

# La situation des femmes en Israël

Tous ceux qui s'intéressent à la question de la situation des femmes dans le monde actuel doivent considérer comme un fait digne d'attention que c'est une femme, Mme Golda Meir, qui assume les fonctions de premier ministre d'Israël.

Les preuves du rôle important de la femme en Israël sont visibles partout. Le nouveau pont sur le Yarkon, près de Tel Aviv, a été construit d'après les plans dressés par une femme. Le principal chimiste du Bureau des contrôles alimentaires responsable de la qualité des produits de consommation est une femme, et il en est de même du directeur des publications du Conseil national de la recherche. Le chef du Centre des recherches sur le bâtiment, au Tekhnion de Haïfa, est une femme professeur qui a été élue présidente de l'Union internationale des laboratoires d'expérience et de recherches sur les structures.

Au même institut de technologie, que l'on imaginerait volontiers comme un monde presque uniquement masculin, une jeune chercheuse en science nucléaire a été choisie en 1959 par le gouvernement des Etats-Unis pour entrer dans le personnel de l'Institut international des sciences nucléaires aux laboratoires nationaux de l'Argonne.

A la présidence du Conseil, une femme ayant appartenu à la délégation israélienne aux Nations Unies a été chargée de la coopération avec les experts étrangers travaillant dans le pays de la part des Nations-Unies ou des Etats-Unis. Dans le cadre des cours d'éducation civique pour employés du gouvernement, une jeune femme traite des traditions sociales de l'Islam et des Arabes, et à l'Université hébraïque, une femme est un remarquable professeur de phonétique hébraïque et arabe.

Ce sont des femmes de la communauté juive yéménite, si orientale, qui sont parvenues à conserver l'art, la musique et la danse de leur milieu d'origine et à introduire ces éléments dans l'algalme de la culture israélienne.

Les femmes des communautés européennes ont occupé une place centrale dans le théâtre israélien dès son début — le nom de Hanna Rovina vient immédiatement à l'esprit ; il est presque synonyme de celui de Habima, le théâtre national. Autour d'elle et dans d'autres compagnies plus jeunes paraissent de nombreuses actrices douées.

En fait, n'importe quelle fouille archéologique, n'importe quelle liste de publications, tout programme de concert symphonique, tout catalogue de grandes expositions artistiques prouvent la place des femmes dans l'élite intellectuelle et artistique du jeune Etat. Une femme dirige l'Académie de musique de Jérusalem, et la vie musicale israélienne serait inconcevable sans les nombreuses femmes de

grand talent qui sont violonistes, violoncellistes, pianistes, cantatrices.

Notre époque où une telle importance est attachée à la science en tant que clef de voûte du développement, les statistiques de l'enseignement supérieur en ce qui concerne les femmes revêtent une signification particulière.

Au commencement de 1959, à l'Université hébraïque, 10 sur les 62 docteurs ès sciences étaient des femmes, dont 2 en physique nucléaire. Il y avait 14 femmes sur les 70 diplômés en médecine, 13 sur les 22 licenciés en bactériologie. En même temps, un grand nombre de travaux de recherches scientifiques en beaucoup de domaines, à l'Université comme à l'Institut Weizmann de science, sont réalisés par des femmes.

### LES FEMMES ET LA LÉGISLATION

Dans un pays qui mobilise les jeunes filles, il serait difficile de discuter le suffrage des femmes. En novembre 1948, le comité des élections du Conseil provisoire de l'Etat, qui précéda le gouvernement élu d'Israël, a recommandé que le droit de vote soit accordé à tout homme et toute femme au-dessus de 18 ans. Le président Ben-Gourion, dans la déclaration ministérielle lue à la séance inaugurale de la première Knesseth, a été plus loin, affirmant que les femmes, qu'elles soient juives, chrétiennes ou musulmanes, jouiraient d'une complète égalité dans leurs droits et leurs devoirs en tant que citoyens, travailleurs et membres de la communauté. En fait, onze femmes furent élues à la première Knesseth, ce qui représente presque 10 % des 120 sièges du Parlement, et ce pourcentage a été maintenu à la seconde, à la troisième et à la quatrième Knesseth ; bien que petit, ce pourcentage est le troisième en importance dans les divers parlements du monde, et les femmes députées ont accompli un travail important. Mme Béba Idelson ayant rempli pendant plusieurs années les fonctions de vice-présidente de la Knesseth, Mme Chochana Persitz, celles de présidente de la Commission de l'Education et Mlle Rachel Tzabari, une des plus jeunes intellectuelles de la communauté yéménite, ayant représenté Israël à plusieurs conférences internationales.

Toute femme du pays bénéficie de la législation adoptée par la Knesseth : la loi sur la nationalité de 1952 spécifie que les femmes acquièrent et conservent leur citoyenneté comme les hommes, ne la gagnant pas et ne la perdant pas non plus par le mariage. L'importante loi sur l'égalité des femmes, votée en 1951, accorda aux femmes l'égalité devant la loi civile, supprimant toutes législations discriminatoires précédentes ; elle confère aux femmes mariées le droit d'être personnelle-

ment propriétaires, de pouvoir réclamer la garde de leurs enfants et prévoit que les filles peuvent être héritières avec les fils quand il n'y a pas de veuve susceptible d'hériter. Une protection spéciale est assurée aux femmes travailleuses par la loi sur le travail des femmes de 1952, qui interdit le travail de nuit et les occupations trop dures pour les femmes et qui institue un congé de maternité de 12 semaines, une moitié au moins après la naissance, avec 75 % du salaire complet. Cette loi interdit aussi le licenciement des femmes enceintes ou des femmes en congé de maternité sans une autorisation spéciale du Ministère du travail.

Selon le plan d'assurances nationales adopté par la Knesseth en 1953, les pensions de vieillesse sont versées aux hommes au-dessus de 65 ans, aux femmes au-dessus de 60 ans et aux veuves au-dessus de 50 ans ; de plus petites pensions sont réservées aux veuves plus jeunes ; toutes les mères ont droit à des primes de maternité couvrant les frais d'hospitalisation.

La victorieuse campagne des suffragettes en Angleterre et en Amérique à cette époque a sans doute contribué à la victoire féministe en Palestine. Les liens étroits des femmes juives de Grande-Bretagne et des Etats-Unis avec Israël ont certainement influencé la condition des femmes dans le pays, faisant plus que de contrebalancer l'environnement oriental et

(Suite page 5)

### Brèves notes sur

## Golda Meïr, premier ministre

Née en Russie en 1898 dans une famille pauvre. Montre dès son jeune âge un caractère ferme et actif, paraît ressembler par cela à sa grand-mère (dont elle a hérité le prénom), une maîtresse femme qui, jusqu'à sa mort à 94 ans, fut respectée par tout le village.

Emigre avec sa famille aux Etats-Unis en 1906. Etudes au lycée puis au collège pour institutrices de Milwaukee.

Active dans le mouvement sioniste et membre du Poale Zion (parti travailliste sioniste) dès sa jeunesse. Se marie en 1917 lorsqu'elle obtient l'accord de son fiancé pour que le couple aille s'installer en Palestine comme pionnier.

S'établit en Palestine en 1921.

Pionnière au Kibboutz Merhavia, 1921-1924. Attachée au Département des travaux publics de l'Histadrout (plus tard Solel Boneh), 1924-26.

Occupe diverses fonctions à l'Histadrout et devient membre du comité exécutif et présidente du conseil d'administration de la Koupat Holim (caisse maladie de l'Histadrout).

Membre du Conseil général sioniste durant plusieurs années.  
Dirige le Département politique de l'Agence juive de juin à novembre 1946 et pendant l'absence de Sharett à l'étranger en 1947.

Fonctions officielles :  
Ambassadrice d'Israël en URSS, août 1948-mars 1949.

Ministre du Travail, mars 1949-juin 1956.  
Ministre des Affaires étrangères, juin 1956-janvier 1966.

Députée à la Knesseth depuis sa création.  
Secrétaire général du Mapai et, à sa formation en 1968, du parti travailliste israélien, de 1963 à 1968.

A la mort de Lévi Eshkol, elle accepte, le 7 mars 1969, d'assumer la charge de premier ministre.

Mme Golda Meir est veuve et a un fils et une fille.

une personne  
toujours bien conseillée :



1872

La cliente  
de la  
**SOCIÉTÉ  
DE  
BANQUE SUISSE**

# Ty. Phoo TEA

DÉLICIEUX - ÉCONOMIQUE